



Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg (Afrique du Sud)
26 août-4 septembre 2002

Distr. générale
6 août 2002
Français
Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux,
y compris la création de la Grande Commission**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. À sa session d'organisation et à sa quatrième session, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a approuvé l'ordre du jour provisoire (A/CONF.199/1) et le projet d'organisation des travaux du Sommet (voir A/CONF.199/4). L'ordre du jour provisoire du Sommet (A/CONF.199/2), tel qu'il a été approuvé par la Commission constituée en Comité préparatoire à sa session d'organisation et par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/226 est également présenté au Sommet pour adoption. Les propositions formulées dans la présente note ont été élaborées sur la base des documents susmentionnés.

I. Élection des membres du Bureau

2. L'article 6 du règlement intérieur provisoire du Sommet prévoit que le Sommet élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président, 25 vice-présidents, un vice-président de droit ressortissant du pays hôte, un rapporteur général et le Président de la Grande Commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. Le Sommet peut également élire les autres membres du Bureau qu'il jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

3. L'article 11 dispose que le Sommet est doté d'un bureau constitué par le Président, les Vice-Présidents, le Rapporteur général et le Président de la Grande Commission. Conformément à la pratique habituelle, le pays hôte assurerait la présidence du Sommet. Les sièges des 25 présidents seraient répartis comme suit : cinq représentants des États d'Afrique, cinq des États d'Asie, cinq des États d'Europe orientale, cinq des États d'Amérique latine et des Caraïbes et cinq des États d'Europe occidentale et autres États.

* A/CONF.199/1.



II. Adoption du Règlement intérieur

4. Le Règlement intérieur provisoire (A/CONF.199/2) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/226 sera soumis au Sommet pour adoption.

III. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Sommet sera saisi pour adoption de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.199/1) approuvé par la Commission constituée en Comité préparatoire à sa quatrième session.

IV. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission

A. Organisation des travaux

6. Conformément aux recommandations de la Commission constituée en Comité préparatoire à sa quatrième session (voir A/CONF.199/4, chap. X, décision 2002/PC/6), il est proposé que le Sommet agence ses travaux dans le cadre de 16 séances plénières, dont cinq seront consacrées au débat général ouvert à tous les États membres, et de quatre tables rondes interactives au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, organisées parallèlement au débat général sur le thème unique « De la parole à l'action ». Compte tenu des dispositions énoncées à l'alinéa b) de la décision susmentionnée, quatre séances plénières seront réservées aux déclarations de caractère général des représentants des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales, des organes compétents de l'ONU, des grandes organisations non gouvernementales et autres grands groupes accrédités auprès du Sommet et des membres associés des commissions régionales. En outre, sept séances plénières seront consacrées aux questions d'organisation, aux réunions organisées en partenariat et au débat entre les parties prenantes. En conséquence, il est proposé que les travaux du Sommet soient organisés dans le cadre d'une commission plénière et d'une grande commission.

B. Répartition des points inscrits à l'ordre du jour

7. Il est proposé que les points 1 à 10 et 14 et 15 de l'ordre du jour provisoire soient examinés en séance plénière et que les points 12 (Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable) et 13 (Document politique) soient renvoyés à la Grande Commission. Les négociations relatives au projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet et au document politique auront lieu au sein de la Grande Commission, et le débat général, les déclarations de caractère général, les réunions organisées en partenariat et le débat entre les parties prenantes au titre des points 8 à 10 se dérouleront en séance plénière, les tables rondes au titre du point 11 étant organisées selon les modalités convenues (voir A/CONF.199/1, annotations). Dès la clôture de ses travaux, la Grande Commission présentera un rapport à l'Assemblée.

8. Le débat général aura lieu du 2 au 4 septembre. Chaque délégation peut faire une déclaration au cours de l'échange de vues général.

9. Il est proposé de fixer à cinq minutes la durée maximale des déclarations des représentants des gouvernements pendant le débat qui aura lieu du 2 au 4 septembre, et d'appliquer cette même règle aux représentants des organes de l'ONU, des organisations non gouvernementales et des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'aux représentants des organisations non gouvernementales au cours du débat qui se tiendra les 29 et 30 août.

D. Tables rondes sur le thème « De la parole à l'action »

10. En application de la décision 2002/PC/6 de la Commission constituée en Comité préparatoire, les quatre tables rondes au niveau des chefs d'État et de gouvernement auront lieu du 2 au 4 septembre 2002, parallèlement au débat général, sur le thème unique « De la parole à l'action ».

E. Création de la Grande Commission

11. La Grande Commission se réunira du 26 août dans la matinée au 30 août et, le cas échéant, du 2 au 4 septembre. Le Sommet élira son président conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement intérieur provisoire. En application des dispositions de l'article 50, la Grande Commission élit son propre bureau. Il est recommandé de parvenir à un accord sur la liste des candidats aux sièges relevant de la compétence de la Grande Commission avant l'ouverture du Sommet pour pouvoir procéder à une élection par acclamation et ne pas avoir à recourir au scrutin secret. La Grande Commission sera chargée de la mise au point définitive du projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet et du document politique.

F. Calendrier des travaux du Sommet

12. On trouvera à l'annexe I un projet de calendrier des travaux du Sommet et à l'annexe II un projet de calendrier des travaux de la Grande Commission.

G. Organisation des séances

13. Les ressources dont dispose le Sommet permettent la tenue simultanée au maximum de quatre séances le matin et de quatre l'après-midi pouvant bénéficier de services d'interprétation, y compris les commissions, sous-commissions, groupes de travail et consultations officielles. Des services d'interprétation ne peuvent être fournis aux groupes régionaux ou groupes d'intérêts que lorsque leurs réunions remplacent des séances officielles.

14. Conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, le Sommet peut créer les commissions et les groupes de travail qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Sous réserve de la décision prise par le Sommet en séance plénière, la Grande Commission peut créer des sous-commissions et des groupes de travail. Toutefois, il convient de noter que des commissions, sous-commissions et groupes de travail ne peuvent être créés que dans

la mesure où les installations et services mis à la disposition du Sommet sur place le permettent.

15. À l'exception du débat général qui se tiendra du 2 au 4 septembre, les séances auront normalement lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue.

V. Pouvoirs des représentants au Sommet : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

16. L'article 4 du Règlement intérieur provisoire prévoit qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début du Sommet et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session.

17. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée de la Chine, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Jamaïque, du Lesotho, du Sénégal, de Singapour et de l'Uruguay.

VI. Rapport du Sommet

18. Conformément à la pratique suivie lors des conférences et sommets des Nations Unies précédents, il est recommandé que le rapport du Sommet contienne les décisions du Sommet, un bref compte rendu des débats et une récapitulation des travaux de la Grande Commission ainsi que de la suite donnée en séance plénière à ses recommandations.

Annexe I

Projet de calendrier des travaux du Sommet*

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 26 au 30 août 2002		
Lundi 26 août		
10 heures-13 heures	1	Ouverture du Sommet
	2	Élection du Président
	1	Déclarations liminaires
	3	Adoption du Règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : accréditation des organisations intergouvernementales
	5	Élection des autres membres du Bureau
	6	Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission
	7	Pouvoirs des représentants au Sommet
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
15 heures-18 heures	8	Réunions organisées en partenariat
Mardi 27 août		
10 heures-13 heures	8	Réunions organisées en partenariat
15 heures-18 heures	8	Réunions organisées en partenariat
Mercredi 28 août		
10 heures-13 heures	8	Réunions organisées en partenariat
15 heures-18 heures	8	Réunions organisées en partenariat
Jeudi 29 août		
10 heures-13 heures	8	Mise en oeuvre à l'échelon régional
15 heures-18 heures et 18 heures-21 heures	8	Déclarations des observateurs

* À l'exception des séances de la Grande Commission (voir annexe II) et des tables rondes qui auront lieu du 2 au 4 septembre, toutes les séances du Sommet seront des séances plénières (voir A/CONF.199/1, annotations, point 11).

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 30 août		
10 heures-13 heures	8	Déclarations des observateurs
15 heures-18 heures et 18 heures-21 heures	8	Déclarations des observateurs
Semaine du 2 au 4 septembre 2002		
Lundi 2 septembre		
9 heures-13 heures	9	Déclarations liminaires Déclarations des États
14 heures-20 heures	9	Déclarations des États
15 heures-18 heures	11	Table ronde
Mardi 3 septembre		
9 heures-13 heures	9	Déclarations des États
10 heures-13 heures	11	Table ronde
14 heures-20 heures	9	Déclarations des États
15 heures-18 heures	11	Table ronde
Mercredi 4 septembre		
9 heures-13 heures	9	Déclarations des États
10 heures-13 heures	11	Table ronde
15 heures-18 heures	10	Débat entre les parties prenantes
	12	Adoption du projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable
	13	Adoption du document politique
	14	Adoption du rapport du Sommet
	15	Clôture du Sommet

Annexe II

Projet de calendrier des travaux de la Grande Commission

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 26 au 30 août 2002		
Lundi 26 août		
Matin*	6	Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission
15 heures-18 heures	12, 13	Travaux sur les questions en suspens ayant trait aux documents finals
Mardi 27 août		
10 heures et 15 heures	12, 13	Travaux sur les questions en suspens ayant trait aux documents finals
Mercredi 28 août		
10 heures et 15 heures	12, 13	Travaux sur les questions en suspens ayant trait aux documents finals
Jeudi 29 août		
10 heures, 15 heures-18 heures et 18 heures-21 heures	12, 13	Travaux sur les questions en suspens ayant trait aux documents finals
Vendredi 30 août		
10 heures, 15 heures-18 heures et 18 heures-21 heures	12, 13	Travaux sur les questions en suspens ayant trait aux documents finals
Semaine du 2 au 4 septembre 2002		
Lundi 2 septembre		
10 heures et 15 heures-18 heures	12, 13	Si besoin est
Mardi 3 septembre		
10 heures et 15 heures	12, 13	Si besoin est
Mercredi 4 septembre		
10 heures-13 heures	12, 13	Décision sur toutes les questions en suspens Clôture des travaux de la Grande Commission

* La séance du matin aura lieu après la levée du débat consacré aux questions d'organisation en séance plénière.